



Département des Ressources Humaines

Décision n°2022-857

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable du service maîtrise d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement à la direction du cycle de l'eau**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article L.332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de responsable du service maîtrise d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

En qualité de responsable de service maîtrise d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement en qualité d'ingénieur, les missions et responsabilités du/de la cocontractant-e sont les suivantes :

Encadrer une équipe composée de 3 techniciens chargés d'études et travaux :

Piloter des points réguliers avec l'équipe (établissement du plan de charge, validation des livrables, évaluations annuelles, plan de formation) ;

Veiller à la bonne coordination de votre équipe avec la maîtrise d'ouvrage MOA (choix des projets réalisés en interne, suivi du planning et du cadrage financier) ;

Veiller à la bonne réalisation des études préliminaires, avec une traduction précise du besoin du MOA et un outil d'aide à la décision argumenté ;

Veiller à la bonne réalisation des études de conception en prenant en compte les contraintes externes, dont l'exploitation, et en visant un optimum technico-économique ;

Veiller au bon déroulement des travaux, dans le respect du programme défini au marché en coûts, délais, et qualité d'exécution.

Exercez les missions spécifiques suivantes :

Rédiger/ contrôler les documents émis par le service MOE ;  
Accompagner les agents sur les aspects administratifs et les relations avec les prestataires & entreprises en cas de conflit ou d'aléa de chantier ;  
Mettre à jour le tableau d'analyse des prix (ratios de prix) ;  
Animer la mission d'appui technique auprès des autres pôles DCE (pôle Patrimoine : cahier des prescriptions techniques pour les aménageurs ; pôle Stratégie : schémas directeurs ; pôle Gestion des Opérateurs : demandes hors contrats des exploitants ; pôles proximité : expertise sur opérations ouvrages) ;  
Participer à la mise en place de la démarche BIM avec mise en oeuvre d'un pilote dans le service ;  
Assurer/ partager une veille technique et réglementaire.  
Mettre en application la démarche QSE et d'amélioration continue (procédures, retex, audit chantiers).

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de responsable du service maîtrise d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

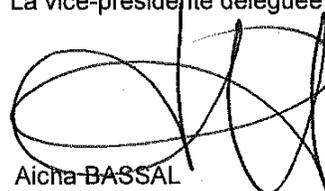
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 12/09/2022

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

mis en ligne le :

20 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220912-2022\_857DEC-AU  
Date de télétransmission : 20/10/2022  
Date de réception préfecture : 20/10/2022